

*Yvon*

*Félix Antoine Chauvet*

POLICE GÉNÉRALE.

(P. É.)

Passé-Port

à l'Étranger.

valable pour un an.

DÉPARTEMENT

du Cantal

Registre 2

N° 145

SIGNALEMENT.

Agé de = 39 = ans

taille d'un mètre =

= 68 = centimètres

cheveux Noirs.

front Rond.

sourcils Noirs.

yeux Brun.

nez Moyen.

bouche moyen.

barbe Châtain.

menton Rond.

visage Ovale.

teint Laineux.

SIGNES PARTICULIERS :

*B*

Signature du Porteur :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Passé-Port à l'Étranger,

valable pour un an.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

*Nous Sous-Prefet de l'arrondissement de Mauriac*

*requérons les Autorités civiles et militaires de la République Française, et prions les Autorités civiles et militaires des Etats amis ou alliés de la France, de laisser passer librement*

*M. Chauvet Félix-Antoine, N° 145*

*natif d'...*

*demeurant à Anglard (Cantal)*

*allant à Vienne (Autriche)*

*et de lui donner aide et protection en cas de besoin.*

*Le présent Passé-Port est valable pendant quarante jours pour sortir de France.*

*Fait à Mauriac, le neuf Septembre mil huit cent soixante-seize*

*Le Sous-Prefet*



Price du Passé-Port : DIXE FRANCS DÉCIMES COMPRIS.